

**DELIBERATION
SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 10 OCTOBRE 2016**

Nombre de Conseillers : 37
En exercice : 37
Présents : 27
Pouvoirs : 8
Votants : 35

Date de convocation du Conseil Communautaire :
Le 04/10/2016

Le 10 octobre 2016, le Conseil de la Communauté de Communes DOMBES SAONE VALLEE, régulièrement convoqué en séance publique, s'est réuni sous la présidence de M. Bernard GRISON, Président, au siège de la Communauté de communes DOMBES SAONE VALLEE.

Présents : Isabelle ACHARD, Jean-Claude AUBERT, Marie Jeanne BEGUET, Hubert BONNET, André COLLON (remplaçant de Christian BAISE), Pascal CUNY, Daniel DOMPOINT, Yves DUMOULIN, Jacky DUTRUC, Françoise DUVILLARD, Olivier EYRAUD, Christine FORNES, Bernard GRISON, Bruno HENRY, Vincent LAUTIER, Gaëlle LICHTLE, Raymond MOUSSY, Marc PECHOUX, Pierre PERNET, Michel RAYMOND, Bernard REY, Anny SANLAVILLE, Etienne SERRAT, Richard SIMMINI, Martial THEVENET, Claude TRASSARD, Dominique VIAL.

Absents excusés : Christian BAISE (remplacé par André COLLON), Nathalie BARDE (Pouvoir Jacky DUTRUC), Noël CHEYNET (Pouvoir Dominique VIAL), Christine CIOLFI (Pouvoir Etienne SERRAT), Brigitte COULON, Dominique DESFORGES (Pouvoir Hubert BONNET), Yann GALLAY (Pouvoir Gaëlle LICHTLE), Béatrice GUERIN (Pouvoir Claude TRASSARD), Chantal NOEL (Pouvoir Yves DUMOULIN), Richard PACCAUD, Frédéric VALLOS (Pouvoir Françoise DUVILLARD).

Assistaient : Roger CHORIER (Civrieux), Michel DUROUSSIN (Rancé), Gilles LEMOINE (Sainte Euphémie), Pierre LUCIDOR (Toussieux), Nathalie TISSERAND (Parcieux).

Secrétaire de séance : Yves DUMOULIN.

OBJET : FINANCES - Budget Immobilier d'entreprises 2016 - Décision modificative n°2

En l'absence de Mme Brigitte COULON, Vice-Présidente en charge des Finances, M. Patrick LOUAHALA, Directeur général des Services, présente la proposition de décision modificative n°2 du Budget Immobilier d'entreprises 2016 qui s'équilibre :

- En section d'investissement à 0,00 €

Il s'agit en investissement d'une régularisation de TVA d'un montant de 100 € (c/2313) compensée par une diminution des dépenses imprévues.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- **ADOpte** la décision modificative n°2 du Budget Immobilier d'entreprises 2016 suivante :

				INVESTISSEMENT	Dépenses	Recettes
D/R	n° chap	n° compte	n° service	Libellés	Modification de crédits	Modification de crédits
D	23	2313	01	Construction - Travaux	100.00	
D	020	020	01	Dépenses imprévues	-100.00	
				TOTAL	0.00	0.00

Et ont signé sur le registre tous les membres présents.

17 OCT. 2016

A Trévoux, le 10 octobre 2016

Le Président,
Bernard GRISON


